

Établissement / École

Nom :	Université de Dijon École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux
Sigle :	ESIREM
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Dijon
Site(s) de l'école :	Dijon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2016/04-03 et Avis n°2019/11

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité matériaux en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon spécialité robotique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon spécialité matériaux en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon spécialité robotique en formation continue

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité informatique et réseaux en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité électronique et systèmes numériques en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon ;
- Vu le rapport établi par Agnès FABRE (membre de la CTI et rapporteure principale), Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI et co-rapporteur), Nicolas DAILLY (expert auprès de la CTI), Raymond CHEVALLIER (expert auprès de la CTI), Fatiha NEJJARI (experte internationale auprès de la CTI) et Pierre LANDAIS (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 janvier 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité matériaux sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité matériaux sur le site de Dijon	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité robotique sur le site du Creusot	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité robotique sur le site du Creusot	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité robotique sur le site du Creusot	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité matériaux sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon,	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte

Spécialité informatique et réseaux sur le site de Dijon				
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon, Spécialité informatique et réseaux sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon, Spécialité informatique et réseaux sur le site de Dijon	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon, Spécialité électronique et systèmes numériques sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon, Spécialité électronique et systèmes numériques sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon, Spécialité électronique et systèmes numériques sur le site de Dijon	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte

La CTI prend acte de la demande d'arrêt de la formation suivante :

- Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'université de Dijon, spécialité informatique et électronique sur le site de Dijon.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école avec le soutien de l'université

- Maintenir un taux d'encadrement suffisant au regard des exigences du référentiel CTI (notamment à partir de 2024).

Pour l'école

- Développer une approche qualité en cohérence avec la stratégie de l'école ;
- Mettre en conformité le règlement des études de la CyPI par rapport à l'exigence du processus de Bologne de non-compensation d'UE ;
- Rendre effective la semestrialisation en dernière année du cycle ingénieur ;

- Développer l'immersion en recherche systématique pour les élèves dans les formations ;
- Augmenter le pourcentage des heures dispensées par les socio-professionnels dans les formations ;
- Imposer un nombre minimal obligatoire de semaines de stage en entreprise ;
- Développer la mobilité entrante ;
- Définir un niveau minimum en français pour les étudiants non francophones ;
- Accroître les moyens humains supports tant sur le site de Dijon que celui du Creusot, face à l'augmentation des effectifs et des surfaces ;
- Amender les fiches ou projets de fiches RNCP pour tenir compte de la FC ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la spécialité matériaux

- Augmenter le nombre d'heures en projets, notamment pour la voie FISA.

Pour la spécialité robotique

- Accroître les moyens humains supports pour répondre à un effectif plus important d'élèves et une extension des surfaces liées aux mises en œuvre des projets ;
- Renforcer les compétences scientifiques et techniques par une prise de conscience accrue de la dimension managériale ;
- Développer un plan d'action pour renforcer l'attractivité de la formation auprès des élèves étudiantes ;
- Revoir le calendrier des contrats de professionnalisation pour définir un rythme d'alternance adapté ;
- Augmenter le pourcentage des heures dispensées par les enseignants-chercheurs permanents.

Pour la spécialité informatique et réseaux

- Renforcer le service support en informatique au regard du flux d'élèves et des évolutions des formations ;
- Définir un échéancier pour le renouvellement régulier du matériel informatique.

Pour la spécialité électronique et systèmes numériques

- Développer les grands enjeux de la société, notamment dans le cadre des enseignements en développement durable, responsabilité sociétale et éthique ;
- Développer les enseignements scientifiques et techniques dispensés par les enseignants-chercheurs permanents.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à inclure dans le dossier d'auto-évaluation des formations en accréditation restreinte, en 2025-2026.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité matériaux	2023	2028
Ingénieur diplômé de l'ESIREM spécialité électronique et informatique	2023	2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 janvier 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 février 2023

Le vice-président
Fabrice LOSSON

